Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID: 035-213501521-20230330-2023_078-DE



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par : Hélène HUET direction.generale@ville-liffre.fr

N°: 2023.078

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars,** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - Date d'affichage : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents: Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

<u>7 excusés</u>: Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

<u>6 pouvoirs</u>: M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAIER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

Affiché le

ID: 035-213501521-20230330-2023_078-DE

Subvention de fonctionnement au CCAS de Liffré 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement les articles L.123-4 à L.123-9 relatifs au centre communal ou intercommunal d'action sociale ;

VU la délibération 2023.019 du 19 janvier 2023 accordant un acompte de subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 mars 2023 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, rappelle que chaque année, la ville de Liffré verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour l'exécution de ses missions et principalement :

- Accueil social et accompagnement social de proximité ;
- Épicerie solidaire ;
- Lieux d'enregistrement des demandes de logements sociaux ;
- Mission d'hébergement d'urgence;
- Coordination des réseaux des bénévoles ;
- Aides aux habitants : dispositifs aides tarifaires

Par délibération 2023.019 en date du 19 janvier 2023, pour faire face aux besoins de trésorerie du CCAS, le Conseil municipal a validé le principe de versement d'un acompte de la subvention de fonctionnement pour un montant de 100 000 €.

Le montant inscrit au budget primitif 2023 de la Commune et du CCAS est de 200 000 €. Cette subvention se ventilera à titre indicatif à hauteur de 170 000 € sur le budget CCAS, et 30 000€ sur le budget de l'épicerie sociale.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 VALIDE le montant de 200 000€ de subvention globale de fonctionnement auprès du CCAS de la ville de Liffré pour l'exercice 2023.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ

Hôtel de ville Rue de Fougères 35340 LIFFRE

02 99 68 31 45 *contact@ville-liffre.fr*